



AVIS PUBLIC

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE – TROISIÈME ANNÉE DEMANDES DE RÉVISION ADMINISTRATIVE

PRENEZ AVIS que le 1^{er} janvier 2024, le rôle triennal d'évaluation foncière 2022-2023-2024 de la Ville de Candiac sera en vigueur pour un troisième exercice financier.

En application de la section I du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale* (R.L.R.Q., chapitre F-2.1), toute personne ayant un intérêt peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision administrative d'une inscription au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;
- être faite sur le **formulaire** prescrit à cette fin et disponible au lieu de dépôt mentionné ci-dessous ou par une demande par courriel à finances@ville.candiac.qc.ca;
- être accompagnée de la **somme d'argent** déterminée par règlement;
- être **déposée en personne** à l'adresse suivante du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et le vendredi de 8 h 30 à 13 h, ou **expédiée par courrier recommandé** à l'adresse suivante :

Ville de Candiac
Hôtel de ville
Service des finances
100, boulevard Montcalm Nord
Candiac (Québec) J5R 3L8

Pour obtenir de plus amples renseignements à cet égard, vous pouvez téléphoner au 450 444-6000 ou poser votre question par courriel à finances@ville.candiac.qc.ca.

Candiac, le 19 septembre 2023

Pascale Synnott, avocate
Greffière et directrice
Services juridiques